

2015-04-043-DVCS

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 7.5.2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 AVRIL 2015

OBJET: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION EUROPEENNE DES HANDICAPES MOTEURS (AEHM)

L'an deux mille quinze, le seize avril, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, M. LECERF, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme PICAT, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme MOUNIER, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme CORRIHONS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, M. AJA, M. ROBLES, M. POULAERT, M. CLAVERIE

EXCUSES

Mme BIRLES	procuration à	Mme DUPRE
M. LAURENT	procuration à	M. PERRET
Mme MONTAUCET	procuration à	Mme BISBAU
M. GARANS	procuration à	M. GONZALES
Mme FAURE	procuration à	M. POULAERT
Mme DELAVENNE	procuration à	M. CLAVERIE

SECRETARE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 33



2015-04-043-DVCS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AEHM

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

Lors d'une rencontre avec Mr Le Maire, Mr Bougue, représentant de l'Association Européenne des Handicapés Moteurs (AEHM), a sollicité la commune en vue d'obtenir une subvention exceptionnelle. En effet, cette structure a pour projet d'organiser avec un groupe d'handicapés moteurs un voyage à Cardiff afin d'assister à une rencontre de rugby

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 euros (deux cent cinquante euros) à l'AEHM pour la réalisation de ce voyage

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29 ;

Vu la demande de subvention exceptionnelle de l'AEHM

DELIBERE

DECIDE d'attribuer à l'AEHM une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 euros (deux cent cinquante euros).

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette subvention sont prévus au budget 2015.

Vote: 33

Pour: 33

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 17 avril 2015

Le Maire

